



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 75

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, la leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député et portant sur un avenir meilleur pour les soins de santé au Manitoba sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M. WASYLIW propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 210 — *Loi sur la protection des propriétaires contre les offres d'achat non sollicitées/The Homeowner Protection from Unsolicited Purchase Offers*.

Il s'élève un débat.

M. WASYLIW intervient.

M. GUENTER, M. le ministre SIMARD, M. NARTH, M<sup>me</sup> la ministre MARCELINO et M. KING posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le ministre SIMARD ainsi que MM. GUENTER, NARTH et KING interviennent.

Conformément à l'article 25 du *Règlement*, le débat est interrompu afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi 210, projet de loi choisi émanant d'un député.

La motion, mise aux voix, est rejetée.

M. WASYLIW présente la proposition suivante :

Proposition n° 23 : Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler la prolongation de la période d'exonération de la taxe sur les carburants et à apporter des solutions concrètes à la crise du coût de la vie

Attendu :

que les Manitobains sont confrontés à une crise du coût de la vie caractérisée par des augmentations records des prix à l'épicerie et des loyers;

que la suspension de la taxe sur les carburants par le gouvernement provincial a causé une perte de recettes de 340 millions de dollars, soit une somme qui a été empruntée, qui alourdit la dette et le déficit de la province et qui entraînera le versement de dizaines de millions de dollars en intérêts;

que dans le cadre de l'exonération de la taxe sur les carburants, les familles ne bénéficient que de 43 % des économies qui en découlent, tandis que les corporations et les entreprises bénéficient des 57 % restants;

que ceux qui ont le moins besoin d'aide tirent le plus grand bénéfice de l'exonération de la taxe sur les carburants puisque de nombreux Manitobains n'ont pas les moyens de se déplacer en voiture et ne tirent aucun avantage de cette exonération;

que le conducteur moyen économisera 15 \$ par mois grâce à l'exonération, une somme d'argent qui permettrait à 30 % des résidents manitobains de sortir de la pauvreté;

que les recettes de la taxe sur les carburants pourraient permettre d'offrir le transport en commun gratuit aux résidents de Winnipeg, de Brandon, de Thompson et de Selkirk;

que le gouvernement provincial est incapable d'indiquer si la hausse des prix des carburants est attribuable à la réalisation de profits accrus par les détaillants pendant la période d'exonération, étant donné qu'il n'a pas réellement surveillé les prix des carburants;

que les prix à l'épicerie demeurent à des niveaux records même si le premier ministre a déclaré qu'ils baisseraient grâce à l'exonération;

que le gouvernement du Manitoba devrait se focaliser sur des préoccupations réelles telles que le fait que les élèves manitobains suivent des cours dans les couloirs d'écoles en raison du nombre insuffisant d'écoles dans la province;

que 25 000 fonctionnaires manitobains ont voté en faveur de la grève parce que le gouvernement refuse de négocier une entente équitable avec eux;

que le gouvernement a déployé trop peu d'efforts pour faire face à la crise climatique actuelle et pour passer à une économie qui ne soit plus fondée sur la consommation des combustibles fossiles, ayant donc adopté la même approche que celle du gouvernement précédent concernant l'environnement,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à annuler immédiatement la période d'exonération de la taxe sur les carburants et à investir les recettes de cette taxe dans des solutions concrètes qui aident les Manitobains à faire face à la crise du coût de la vie.

Il s'élève un débat.

M. WASYLIW intervient.

MM. PERCHOTTE, LOISELLE et BEREZA ainsi que M<sup>me</sup> BYRAM posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. PANKRATZ, PERCHOTTE, MOYES et BEREZA interviennent. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

M. MOYES, *président du Comité permanent du développement social et économique*, présente le huitième rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif.

**Questions à l'étude :**

- Projet de loi 7 — *Loi abrogeant la Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)/The Public Sector Construction Projects (Tendering) Repeal Act*;
- projet de loi 9 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act*;
- projet de loi 21 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*.

**Composition du Comité :**

- M<sup>me</sup> BYRAM;
- M. JACKSON;
- M<sup>me</sup> KENNEDY;
- M<sup>me</sup> la *ministre* MARCELINO;
- M. MOYES;
- M. OXENHAM.

Le Comité a élu :

- M. MOYES à la présidence;
- M<sup>me</sup> KENNEDY à la vice-présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M<sup>me</sup> la *ministre* SCHMIDT remplace M<sup>me</sup> la *ministre* MARCELINO.

**Exposés oraux :**

Le Comité a entendu 16 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 7 — *Loi abrogeant la Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)/The Public Sector Construction Projects (Tendering) Repeal Act* :

Kevin Rebeck  
Kyle Parker  
Tanya Palson  
Marc Lafond  
Victor Da Silva

Sean Ramsay  
Nicholas Adams  
Kyle Kalcsics  
David Grant

Manitoba Federation of Labour  
Particulier  
Manitoba Building Trades  
International Union of Operating Engineers — local 987  
Union internationale des journalistes d'Amérique du Nord — local 1258  
Particulier  
Particulier  
United Association — local 254  
Particulier

Paul Moist	Fédération des syndicalistes retraités du Manitoba
Yvette Milner	Merit Contractors Association of Manitoba
Tyler Slobogian	Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Peter Wightman	Construction Labour Relations Association of Manitoba
Ron Castel	Particulier
Daemien Bernhard	Particulier
Joshua Fisher	Particulier

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 9 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act* :

Kevin Rebeck	Manitoba Federation of Labour
Susan Russell-Csanyi	Société canadienne du cancer
Patrick Tohill	Crohn et Colite Canada

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 21 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act* :

David Grant	Particulier
-------------	-------------

**Exposés écrits :**

Le Comité a reçu cinq exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 7 — *Loi abrogeant la Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)/The Public Sector Construction Projects (Tendering) Repeal Act* :

Ben McGillivray	Particulier
George Emery	Operative Plasterers and Cement Masons International Association — local 222
Ryan Sellar	International Brotherhood of Boilermakers — local 555
Robert Duarte	Ironworkers — local 728
Joshua Lapointe	Particulier

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 9 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act* :

Alanah Duffy	Société canadienne de la sclérose en plaques
--------------	--

**Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :**

(N<sup>o</sup> 7) — *Loi abrogeant la Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)/The Public Sector Construction Projects (Tendering) Repeal Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N<sup>o</sup> 9) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 21) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

*Il est proposé que le paragraphe 5(1) du projet de loi soit amendé par substitution, à « le 1<sup>er</sup> juillet 2024 », de « le jour de sa sanction ».*

Sur la motion de M. MOYES, le rapport du Comité est déposé.

---

M. BLASHKO, *président du Comité permanent de la justice*, présente le deuxième rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

**Questions à l'étude :**

- *Projet de loi 16 — Loi sur la remise de rapports relativement à la responsabilisation en matière de réglementation et modification de la Loi sur les textes législatifs et réglementaires/The Regulatory Accountability Reporting Act and Amendments to the Statutes and Regulations Act;*
- *projet de loi 209 — Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (formation accrue des juges et des juges de paix judiciaires)/The Provincial Court Amendment Act (Expanded Training for Judges and Judicial Justices of the Peace).*

**Composition du Comité :**

- M. BALCAEN;
- M. BLASHKO;
- M<sup>me</sup> COMPTON;
- M<sup>me</sup> HIEBERT;
- M. PANKRATZ;
- M. le *ministre* WIEBE.

Le Comité a élu :

- M. BLASHKO à la présidence;
- M<sup>me</sup> COMPTON à la vice-présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M<sup>me</sup> la *ministre* CABLE remplace M. PANKRATZ.

**Députés ne siégeant pas au Comité mais étant intervenus :**

- M. GOERTZEN;
- M<sup>me</sup> LAMOUREUX.

**Exposés oraux :**

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 16 — *Loi sur la remise de rapports relativement à la responsabilisation en matière de réglementation et modification de la Loi sur les textes législatifs et réglementaires/The Regulatory Accountability Reporting Act and Amendments to the Statutes and Regulations Act* :

David Grant	Particulier
Keyli Loeppky	Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Le Comité a entendu 12 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 209 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (formation accrue des juges et des juges de paix judiciaires)/The Provincial Court Amendment Act (Expanded Training for Judges and Judicial Justices of the Peace)* :

Susan Dawes	Provincial Judges Association of Manitoba
David Grant	Particulier
Kayla Harder	Particulier
Amy Danielson	Particulier
Sarah Mitchell	Particulier
Jennifer Kagan	Particulier
Stéphanie Plante	Particulier
Esther Mordechai	Particulier
Stacey Soldier	Association du Barreau du Manitoba
Kimlee Morrisseau	Family court hurts
Mikayla Hunter	Particulier
Fernanda Vallejo	Latinas Manitoba Inc.

**Exposés écrits :**

Le Comité a reçu trois exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 209 — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (formation accrue des juges et des juges de paix judiciaires)/The Provincial Court Amendment Act (Expanded Training for Judges and Judicial Justices of the Peace)* :

Kate Rowswell	Particulier
Jennifer Chan	Particulier
Ann Loewen	Particulier

**Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :**

**(N° 16)** — *Loi sur la remise de rapports relativement à la responsabilisation en matière de réglementation et modification de la Loi sur les textes législatifs et réglementaires/The Regulatory Accountability Reporting Act and Amendments to the Statutes and Regulations Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement, à la suite d'un vote consigné (3 contre 2).

(N° 209) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (formation accrue des juges et des juges de paix judiciaires)/The Provincial Court Amendment Act (Expanded Training for Judges and Judicial Justices of the Peace)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement

Sur la motion de M. BLASHKO, le rapport du Comité est déposé.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* CABLE dépose :

le rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;

(Document parlementaire n° 174)

le rapport annuel de l'Université de Brandon pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;

(Document parlementaire n° 175)

le rapport annuel du Collège Polytechnique Red River pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;

(Document parlementaire n° 176)

le rapport annuel de la Société Recherche Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;

(Document parlementaire n° 177)

le rapport annuel du Collège universitaire du Nord pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;

(Document parlementaire n° 178)

le rapport annuel de l'Université de Saint-Boniface pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;

(Document parlementaire n° 179)

le rapport annuel de l'Université du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;

(Document parlementaire n° 180)

le rapport annuel de l'Université de Winnipeg pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024.

(Document parlementaire n° 181)

---

M<sup>me</sup> la *ministre* SCHMIDT dépose :

le rapport annuel du ministère de l'Environnement et du Changement climatique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;

(Document parlementaire n° 182)

le rapport annuel de la Corporation manitobaine de gestion des déchets dangereux pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;

(Document parlementaire n° 183)

**Mardi 15 octobre 2024**

---

le rapport annuel de la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024.

(Document parlementaire n° 184)

\_\_\_\_\_

M. MOSES, *ministre du Développement économique, de l'Investissement, du Commerce et des Ressources naturelles*, fait une déclaration au sujet de la chambre de commerce panjabi.

M. WHARTON et, avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

\_\_\_\_\_

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE, M<sup>mes</sup> HIEBERT et SCHOTT ainsi que MM. NESBITT et DEVGAN font des déclarations de député.

\_\_\_\_\_

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

\_\_\_\_\_

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey